

Affectation des résultats - année 2016

Budget principal

Délibération n° 17-23-CS

Date de la convocation : 1^{er} février 2017

Le Comité Syndical,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
- M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
- M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)
- M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
- M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
- M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole)
- M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
- M. Alain DESSERT (Moulins Communauté)
- Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire)
- M. Christian DUMAS (Région Centre-Val de Loire), représenté par M. Joël CROTTÉ
- M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)
- M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
- M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)
- Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
- M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret)
- M. André MARCHAND (Conseil départemental du Maine-et-Loire)
- M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
- M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
- Mme Nathalie ROUSSET (Conseil départemental de la Haute-Loire)
- M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)

- Mme Stéphanie ANTON (Orléans) à Mme Isabelle DEVAUX
- M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
- Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Alain DESSERT
- M. Bruno DURAND (Conseil départemental de la Lozère) à M. Bernard PALPACUER
- Mme Cécile GALLIEN (SICALA de la Haute-Loire) à M. Georges ASSEZAT
- Mme Françoise HAMEON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Bernard SAUVADE
- M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique) à M. Christian COUTURIER
- M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. André MARCHAND
- M. Jean-Claude LEBLANC (Tour(s)plus) à M. Jean-Pierre REZÉ
- Mme Catherine LHERITIER (Conseil départemental du Loir-et-Cher) à M. Louis DE REDON
- M. Jean-Claude MAIRAL (SICALA de l'Allier) à M. Christian BARLE
- Mme Edith PERRAUDIN (Conseil départemental de Saône-et-Loire) à M. Patrick BAGOT
- Mme Chantal REBOUT (Blois) à M. Benoit FAUCHEUX
- M. Claude RIBOULET (Conseil départemental de l'Allier) à M. Christian CHITO
- M. Jean-Luc RIGLET (Conseil départemental du Loiret) à M. Gérard MALBO
- Mme Nadine RIVET (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à Mme Nathalie ROUSSET

Mme Bernadette ROCHE (Conseil départemental de l'Ardèche) à M. Joël CROTTÉ
 Mme Dominique SARDOU (Conseil départemental d'Indre-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
 M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
 M. Jean-Pierre VIGIER (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Laurent GERAULT

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,

- vu le règlement budgétaire et financier,

- vu sa délibération n°17-21-CS du 22 mars 2017 approuvant le compte administratif 2016 du budget principal,

décide

Article un

De prendre acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultat reporté 2015		2 565 488,16 €		469 940,20 €		3 035 428,36 €
Exercice 2016	4 940 383,20 €	5 267 658,95 €	531 458,67 €	744 744,82 €	5 471 841,87 €	6 012 403,77 €
Totaux	4 940 383,20 €	7 833 147,11 €	531 458,67 €	1 214 685,02 €	5 471 841,87 €	9 047 832,13 €
Résultat de clôture		2 892 763,91 €		683 226,35 €		3 575 990,26 €
Reste à réaliser - dépense	3 333 971,45 €		21 094,68 €		3 355 066,13 €	
Reste à réaliser - recette		2 229 695,26 €				2 229 695,26 €

Article deux

D'affecter comme suit les résultats.

Section d'investissement :

001 : excédent d'investissement reporté : 683 226,35 €

Section de fonctionnement :

002 : excédent de fonctionnement reporté : 2 892 763,91 €

Article trois

D'autoriser le Président à exécuter les dispositions correspondantes.

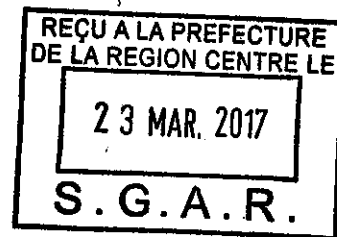
**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRUCHET

Date de transmission
à la préfecture : **23 MARS 2017**

Date d'affichage : **24 MARS 2017**

Certifié exécutoire :



N° 0200